



Annuler commande cuisine hygena

Par **tornado14**, le **12/09/2014** à **18:52**

Bonjour ,

J'ai commandé une cuisine chez hygena j'ai donner le chèque d'acompte qui a été encaisser tout sa il y a 2 mois aujourd'hui je souhaiterai annuler ma commande mais il me demande 20% de la somme soit 740€ comment dois je faire pour y échapper en sachant que j'ai stipuler payez comptant .

Par **Toluene67**, le **12/09/2014** à **23:33**

Bonsoir,

Aucun recours pour une commande avec acompte sauf achat à crédit (mention figurant sur le bon de commande).

En versant un acompte, vous vous engagez de façon ferme tout comme votre vendeur .

Le versement des 20% me semble être un geste de votre vendeur.

Pour conclure, un acompte vous engage à tout payer. S'il s'agit d'arrhes, vous les perdez en vous désistant.

Fallait réfléchir avant de signer et de payer quoique se soit.

Cordialement